



Automne 2026

Stages sportifs du 19 au 30 octobre

Pass découverte		
SEMAINE DE 5 JOURS Tarif minimum : 6,20€ Tarif maximum : 34,45€	HORAIRES	SEMAINE
MULTISPORTS Semaine 1 au gymnase Périgoud Semaine 2 au gymnase Charcot	☐ 9h30 - 12h30 ☐ 14h - 17h	☐ 1 ☐ 2
ESCALADE & Gymnastique Gymnase Mistral	☐ 9h30 - 12h30 ☐ 14h - 17h	☐ 1

Pass évasion		
SEMAINE DE 5 JOURS Tarif minimum : 11,70 € Tarif maximum : 64,85 €	HORAIRES	SEMAINE
MULTISPORTS Semaine 1 au gymnase Périgoud Semaine 2 au gymnase Charcot	☐ 9h30 - 17h	☐ 1 ☐ 2

apporter
son repas

Semaine 1 : du 19 au 23 octobre

Semaine 2 : du 26 au 30 octobre



Les activités sportives sont soumises au TPI. Pensez à le faire calculer sur votre espace famille ou en prenant rendez-vous à l'accueil unique de la Mairie, à défaut le tarif maximum sera appliqué.

Inscription en ligne sur [Fresnes&Vous](#) ou à l'accueil unique à partir du 3 octobre (sur rendez-vous: 01 49 84 56 56) dans la limite des places disponibles.



Fresnes

SPORT

Bulletin d'inscription

Automne 2026 - Stages sportifs du 19 au 30 octobre

Nom de l'enfant :

.....

Prénom :

.....

Date de naissance :

.....

Adresse :

.....

.....

Établissement scolaire :

.....

.....

Classe :

.....

Nom du responsable :

.....

Prénom :

.....

Téléphone :

.....

Email (en lettres capitales):

.....

Autorisation parentale

Je soussigné(e),

responsable de l'enfant, déclare avoir pris connaissance des horaires et lieux de stages et autorise mon enfant à y participer. Je m'engage à ce que mon enfant respecte les règles élémentaires de bonne conduite, de sécurité et de bien vivre-ensemble. J'autorise les éducateurs à apporter, le cas échéant, les premiers soins nécessaires à l'enfant (application d'une poche de glace, désinfection de petite plaie...).

J'atteste que mon enfant dispose d'une assurance extrascolaire.

J'autorise que mon enfant soit photographié ou filmé pendant le stage pour la promotion des activités extrascolaires municipales :

oui ☐ non ☐

Fait à Fresnes, le :

.....

Signature :

.....

Cadre réservé à l'administration

Mode de règlement

- Le maintien d'une activité est conditionné par le nombre de participants.
- La pré-inscription aux accueils de loisirs peut être annulée sur présentation d'un justificatif d'inscription au Passeport jeunes.
- Toute inscription au Passeport jeunes est définitive et ne donnera lieu à aucune modification ou remboursement sauf problème médical dûment justifié par un certificat médical.